

Trafic d'armes, via Paris, pour la dictature rwandaise

Michel Muller

L'Humanité, 31 mai 1994

Dans un message adressé à Kigali, l'ambassade du Rwanda au Caire annonce l'envoi d'un chargement de munitions aux responsables du génocide « dès que votre messenger parvienne à Paris ».

LE 25 mai, c'est-à-dire mercredi dernier, le deuxième secrétaire de l'ambassade du Rwanda au Caire adressait à son ministère de la Défense à Kigali un message (voir le fac-similé ci-dessous) lui annonçant une livraison d'armes et de munitions. Voici les principaux extraits de ce document :

« Honneur vous communiquer ce qui suit :

1. Mr Anoop dispose pour le moment d'une licence d'exportation pour le stock suivant :

40.000 Hand Grenade (défensive),
3.000.000 rounds 7,62 x 39.

Au cas où la BBL avait exécuté le transfert en sa faveur, il aurait déjà livré ce 25/05/1994, le chargement suivant avec 365.000 USD de crédit :

760.000 rounds 7,62 x 39
20.000 H. G. (...)

(soit) un chargement net 33 tonnes (avec possibilité de chargement des deux avions en même temps). »

Le coût total de ce « chargement » s'élève, selon la note de l'ambassade rwandaise au Caire, à un total de

765.000 dollars.

La fin du document est ainsi rédigée : « Pour les produits 5,56 mm, il (Mr Anoop) peut les apprêter à condition qu'on ait les certificats de destination finale faits à Kinshasa-Zaire (par via ambassades) et que les fonds nécessaires soient disponibles avant livraison. Je l'ai déjà contacté pour être prêt dès que votre messenger parvienne à Paris. »

Cette dernière partie du message soulève des questions graves. Observons tout d'abord que ces armements livrés ou en cours de livraison, destinés directement aux auteurs du génocide qui continue à être perpétré au Rwanda, sont des balles de 7,62 mm et des grenades dites défensives, les plus meurtrières.

La « BBL » citée comme étant l'organisme transférant les fonds à destination de « Mr Anoop » serait-elle la Banque belgo-luxembourgeoise ?

Il y a plus grave : les « certificats de destination finale faits à Kinshasa » sont les documents exigés habituellement par les autorités françaises auprès du client « final » officiel - en l'occurrence, ici, le Zaïre - de tout envoi d'armes à partir du territoire français.

Un avion fantôme

A cela s'ajoutent deux autres interrogations particulièrement inquiétantes : quel est ce « messager » qui doit « parvenir » à Paris ? Avec qui a-t-il des contacts ? Uniquement des trafiquants ? Et, surtout, par qui sont acheminés les « deux avions » sur lesquels le « chargement » pourrait se faire « en même temps » ? D'où partent-ils ? Serait-ce d'une base gouvernementale française ?

On se souvient que, fin avril, le gouvernement français avait annoncé l'envoi d'au moins un avion, officiellement chargé de secours d'urgence à destination du Rwanda. Aucune organisation humanitaire n'a, à notre connaissance, été en mesure de réceptionner le contenu de cet appareil qui aurait atterri au Zaïre ou en Tanzanie. Il est aussi de notoriété publique que l'aide militaire française à la dictature était organisée ces dernières années à partir du Caire et était garantie par une banque nationalisée française, le Crédit lyonnais.

Un trafic qui se poursuit

Dans une interview publiée par « le Quotidien » du 28 mai, le ministre de la Coopération, Michel Roussin, se demande, avec une fausse naïveté : « Par où pourrions-nous fournir des armes et par quel moyen ? Cela serait en totale contradiction avec la politique africaine du gouvernement. » Et il ajoute que les informations selon lesquelles une aide militaire est accordée, ou l'a été, par Paris à la dic-

tature rwandaise « ne tiennent pas la route ni politiquement ni techniquement ». Le ministre va jusqu'à nier le fait que des armes destinées aux tueurs pourraient transiter par la ville zaïroise de Goma, car, affirme-t-il, « c'est méconnaître nos relations avec ce dernier pays que tous les spécialistes de la politique africaine connaissent bien ».

Mais, justement, n'est-ce pas avec ce pays que les autorités françaises ont depuis quelques mois les meilleures relations, allant jusqu'au point, dit-on dans certaines chancelleries africaines, de faire pression afin que le Zaïre préside l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à l'issue du prochain sommet ? Faut-il rappeler qu'après avoir fait mine d'encourager le mouvement démocratique zaïrois le président Mitterrand avait accordé un entretien au maréchal-président Mobutu, à l'issue du sommet de la francophonie à Maurice le 18 octobre dernier. La France « ne soutient personne » au Zaïre, avait alors promis le chef de l'Etat à Mobutu. Ce qui avait à l'époque vivement ému l'opposition zaïroise regroupée au sein de l'Union sacrée.

Toujours est-il que le trafic d'armes à destination des assassins rwandais se poursuit encore aujourd'hui et qu'il passe, d'une manière ou d'une autre, par la capitale française. M. Roussin pourrait peut-être se renseigner utilement auprès de son collègue de la Défense pour savoir quels certificats de destination finale ont été visés par ses services. Et, le cas échéant, lui indiquer que ce trafic particulièrement scandaleux en faveur de responsables de l'un des plus grands génocides de la fin du siècle doit immédiatement cesser.

MICHEL MULLER